



République française
HAUTE-CORSE
OLMETA DI CAPOCORSO - COMMUNE

Séance du samedi 06 décembre 2025

Date de la convocation: 01/12/2025

Membres en exercice : six décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,

10 **Présents :** 7

Présents : Mireille BONCOMPAGNI, Laurence FAURIE, Dominique PIAZZA, Marie-José CORVI, Louis AMADEI, Florence JEAN, Maguy VECCHIOLI

Votants : 7

Représentés :

Pour : 7

Excusés : Emma BONCOMPAGNI, Jacqueline FRANCESCHI

Contre : 0

Absents : Thomas PIAZZA -MARTIN

Secrétaire de séance :

Laurence FAURIE

DE_017_2025 - Objet : Modification des statuts de la Communauté des Communes du Cap Corse : Adjonction d'une compétence supplémentaire

Le Maire :

- Vu l'article L.5211-17 du CGCT qui dispose que les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent, à tout moment, transférer, tout ou en partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaire à leur exercice ;
- Vu la délibération n°2025_06_0001 du conseil communautaire en date du 3 octobre 2025 portant mise à jour des statuts de la Communauté des Communes du Cap Corse dont adjonction d'une compétence supplémentaire : « Etude de mobilité sur le territoire de ressort de la Communauté de Communes du Cap Corse » ;
- Vu la notification de la délibération précitée effectuée par le président de la Communauté des Communes au maire de la commune,
- Considérant qu'à compter de la date de notification de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée et qu'à défaut de délibération dans ce délai sa décision sera réputée favorable,

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer,

Le conseil municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré décide :

- D'approuver la délibération n°2025_06_0001 du conseil communautaire

transférant à la Communauté des Communes du Cap Corse la compétence supplémentaire : « Etude de mobilité sur le territoire de ressort de la Communauté de Communes du Cap Corse » ;

- D'autoriser le maire à procéder à la notification de la présente délibération au président de la Communauté des Communes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



République française
HAUTE-CORSE
OLMETA DI CAPOCORSO - COMMUNE

Séance du samedi 06 décembre 2025

Date de la convocation: 01/12/2025

Membres en exercice : 10 *six décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,*

Présents : 7

Présents : Mireille BONCOMPAGNI, Laurence FAURIE, Dominique PIAZZA, Marie-José CORVI, Louis AMADEI, Florence JEAN, Maguy VECCHIOLI

Votants : 7

Représentés :

Pour : 7

Excusés : Emma BONCOMPAGNI, Jacqueline FRANCESCHI

Contre : 0

Absents : Thomas PIAZZA -MARTIN

Secrétaire de séance :

Laurence FAURIE

DE_018_2025 - Objet : Demande de subvention : Traitement de conservation sur « A GROTTA SCRITTA »

Le Maire rappelle que la commune d'Olmeta di Capocorso a acquis en 2010 à des fins de sauvegarde et de valorisation du patrimoine, le site archéologique A Grotta Scritta - grotte ornée - inscrite au titre des monuments historiques en 2014.

Faisant suite à l'étude menée en 2021 sur les altérations observées sur les ornements du site, une campagne visant à traiter les lichens s'avère nécessaire.

Le maire présente un devis de Madame Solène Chatain d'un montant de 6 657 € HT et propose le plan de financement suivant :

- 80 % soit 5 325,60 € COLLECTIVITE DE CORSE - PATRIMOINE
- 20 % soit 1 331,40 € (+ 1 331,40 € tva) COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet et le mode de financement indiqué ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus





République française
HAUTE-CORSE
OLMETA DI CAPOCORSO - COMMUNE

Séance du samedi 06 décembre 2025

Date de la convocation: 01/12/2025

Membres en exercice : 10 *six décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,*

Présents : 7

Présents : Mireille BONCOMPAGNI, Laurence FAURIE, Dominique PIAZZA, Marie-José CORVI, Louis AMADEI, Florence JEAN, Maguy VECCHIOLI

Votants : 7

Représentés :

Pour : 7

Excusés : Emma BONCOMPAGNI, Jacqueline FRANCESCHI

Contre : 0

Absents : Thomas PIAZZA -MARTIN

Secrétaire de séance :

Laurence FAURIE

DE_022_2025 - Objet : Demande de subvention Extension columbarium dans le cimetière communal

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'augmenter la capacité du columbarium par la construction de 12 nouvelles cavurnes.

Il présente au conseil un devis de l'entreprise Boncompagni pour un montant H.T. de 10 706,00 € et propose le plan de financement suivant :

80 % soit 8 564,80 € ETAT - DETR 2026

20 % soit 2 141,20 € COMMUNE - autofinancement

Total : 10 706,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve ce projet

- accepte le plan de financement proposé

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.





République française
HAUTE-CORSE
OLMETA DI CAPOCORSO - COMMUNE

Séance du samedi 06 décembre 2025

Date de la convocation: 01/12/2025

Membres en exercice : 10 *six décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,*

Présents : 7

Présents : Mireille BONCOMPAGNI, Laurence FAURIE, Dominique PIAZZA, Marie-José CORVI, Louis AMADEI, Florence JEAN, Maguy VECCHIOLI

Votants : 7

Représentés :

Pour : 7

Excusés : Emma BONCOMPAGNI, Jacqueline FRANCESCHI

Contre : 0

Absents : Thomas PIAZZA -MARTIN

Secrétaire de séance :

Laurence FAURIE

DE_023_2025 - Objet : Délibération de la décision modificative n°2 - OLMETA DI CAPOCORSO 2025

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
231 - 0	Immobilisations corporelles en cours	0	-320 000
2041413 - 0	Subv. Cne GFP : Projet infrastructure	0	320 000
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0





République française
HAUTE-CORSE
OLMETA DI CAPOCORSO - COMMUNE

Séance du samedi 06 décembre 2025

Date de la convocation: 01/12/2025

Membres en exercice : six décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,

10 **Présents :** 7

Présents : Mireille BONCOMPAGNI, Laurence FAURIE, Dominique PIAZZA, Marie-José CORVI, Louis AMADEI, Florence JEAN, Maguy VECCHIOLI

Votants : 7

Représentés :

Pour : 7

Excusés : Emma BONCOMPAGNI, Jacqueline FRANCESCHI

Contre : 0

Absents : Thomas PIAZZA -MARTIN

Abstention : 0
Secrétaire de séance :

Laurence FAURIE

DE_024_2025 - Objet : Délibération de la décision modificative n°2 - SEA OLMETA DI CAPOCORSO 2025

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
2315 - 14	Installat°, matériel et outillage techni	0	93 566,84
1311 - 14	de la collectivité de rattachement	320 000	0
1311 - 18	de la collectivité de rattachement	218 219,61	0
2315 - 18	Installat°, matériel et outillage techni	0	1 211 027,61
1318 - 18	des tiers	772 184	0

TOTAL INVESTISSEMENT		1 310 403,61	1 304 594,45
TOTAL		1 310 403,61	1 304 594,45





République française
HAUTE-CORSE
OLMETA DI CAPOCORSO - COMMUNE

Séance du samedi 06 décembre 2025

Date de la convocation: 01/12/2025

Membres en exercice : 10 *six décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,*

Présents : 7

Présents : Mireille BONCOMPAGNI, Laurence FAURIE, Dominique PIAZZA, Marie-José CORVI, Louis AMADEI, Florence JEAN, Maguy VECCHIOLI

Votants : 7

Représentés :

Pour : 7

Excusés : Emma BONCOMPAGNI, Jacqueline FRANCESCHI

Contre : 0

Absents : Thomas PIAZZA -MARTIN

Secrétaire de séance :

Laurence FAURIE

DE_025_2025 - Objet : Intégration du budget annexe de l'eau dans le budget principal 2026 de la commune

- Considérant que le gouvernement a procédé à une modification des normes comptables M4, et notamment la solution du budget unique pour un service à caractère industriel et commercial,
- Considérant que la commune n'est plus soumise à ces obligations,
- Considérant que les résultats budgétaires du budget annexe de l'eau, qu'il s'agisse d'excédent ou de déficit peuvent être transférés, tout ou en partie;
- Considérant les échanges avec le Service de Gestion Comptable de Borgo;
- Considérant que ces opérations budgétaires et comptable de transfert sont des opérations réelles et qu'il y a lieu de clôturer ce budget annexe au 31 décembre 2025. A cette date le comptable public procédera au transfert des balances du budget annexe sur le budget principal par opération d'ordre non budgétaires;

Le maire propose au Conseil de :

- Clôturer le budget annexe M49, eau et assainissement ;
- D'intégrer ce budget au budget principal de la commune ;

Le Conseil Municipal délibérant,

- Entendu l'exposé du Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités locales ;
- AUTORISE la clôture du budget annexe de l'eau ;

- AUTORISE le transfert total des résultats budgétaires de clôture 2025 du budget annexe de l'eau au budget principal 2026 de la commune

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

